



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 juillet 2016
19 heures 00

CS/MG

N° 002032

Politique de la ville -
plans d'actions des
conventions
d'utilisation de
l'abattement de la
taxe foncière sur les
propriétés bâties par
les bailleurs sociaux
pour le quartier
prioritaire d'Apt

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 12 juillet 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 6 juillet 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Lors de sa séance du 14 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n° 2010 jointe en annexe du présent document, les conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui s'appliquent au quartier prioritaire d'Apt pour la période 2016-2020.

Ces conventions permettent d'établir les actions que mèneront les trois bailleurs sociaux signataires du contrat de ville d'Apt en contrepartie de l'abattement de la TFPB qui leur est accordé.

Pour rappel, 488 logements sont concernés par ces conventions pour un montant global d'abattement estimé à 63 340 € pour l'année 2016, dont la répartition est détaillée ci-dessous :

Bailleur Social	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant annuel d'abattement de la TFPB
Grand Delta Habitat	309	34 500 €
Mistral Habitat	146	23 400 €
Grand Avignon Résidence	33	5 440 €
Total	488	63 340 €

Afin que les conventions d'abattement de TFPB soient effectives, les services de l'Etat et la commune d'Apt doivent valider les programmes d'actions triennaux proposés par les bailleurs. Les programmes présentés en annexe des conventions ont cependant été jugés insuffisamment détaillés. Les conventions ont donc été présentées lors du Conseil Municipal du 14 juin 2016 sans les annexes car elles nécessitaient d'être signées au plus tard le 30 juin 2016. Les bailleurs ont par la suite retravaillé avec les partenaires les plans d'actions, lesquels sont dorénavant présentés dans la présente délibération.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve les plans d'actions des bailleurs sociaux présentés en annexe des conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui s'appliquent au quartier prioritaire d'Apt pour la période 2016-2020.

Précise que les conventions seront effectives une fois que les plans d'actions seront validés par le préfet au cours du mois de juillet 2016.

Dit que ces plans d'actions feront l'objet d'un suivi et de bilans menés dans le cadre de l'évaluation globale des conventions d'abattement de TFPB.

Mande Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI